

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 28 FÉVRIER 2023

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu les articles R2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée le 1er février 2023 dans le cadre du repérage de plomb et d'amiante avant démolition et travaux,
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la Société Alpes Diagnostic immobilier du Cabinet AGENDA Diagnostics sise 1ter Cours Emile Zola à GAP (0500) est apparue comme recevable et conforme à la commande et économiquement la plus intéressante pour la commune.

DECIDONS

Article 1 :

Il est conclu un accord-cadre à bons de commande pour le repérage de plomb et amiante avant démolition et travaux sur la Commune de Gap avec la société Alpes Diagnostic immobilier du Cabinet AGENDA Diagnostics sise 1ter Cours Emile Zola à GAP (0500)

Article 2 :

L'accord-cadre à bon de commande est conclu pour la Ville de Gap selon les seuils de commandes suivants pour la durée du marché :

- minimum 5 000,00 € HT (soit 6 000,00 € TTC)
- maximum 39 900,00€ HT (soit 47 880,00 € TTC)

La durée maximale de l'accord-cadre est prévue pour une période de 5 mois à compter de la réception de sa notification.

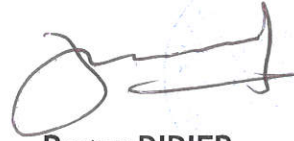
La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 01 exercice 2023.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 28 FÉVRIER 2023

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 16.03.2023

Publié ou notifié le : 16.03.2023

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2023_02_101
Objet :	REPERAGE DE PLOMB ET AMIANTE AVANT DEMOLITION/TRAVAUX
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-02-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20230228-D2023_02_101-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20230228-D2023_02_101-AI-1-1_0.xml	text/xml	879 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_12254.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20230228-D2023_02_101-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	55.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 mars 2023 à 15h19min50s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 mars 2023 à 15h19min51s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 mars 2023 à 15h19min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 mars 2023 à 15h19min58s	Reçu par le MI le 2023-03-16